

- Le deuxième axe concerne les formations allant au-delà des obligations de l'employeur, englobant des actions de développement de compétences dépassant la qualification professionnelle des collaborateurs. Elles concernent les compétences techniques spécifiques aux différents métiers de l'entreprise. Cette catégorie inclut également des actions d'évaluation et de formation permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences.
En 2023, le Groupe a mis en place un projet de formation ambitieux de 1 700 heures dédiés à la RSE à destination de 109 employés comprenant un module spécifique sur les achats responsables, la finance, le management et les ressources humaines qui sera déployé en 2024. Des formations en matière d'éco-conduite dans les agences comprenant des sessions d'e-learning ont également été mises en place.
- Le troisième axe porte sur l'investissement dans la formation des managers. Le Groupe a poursuivi son programme d'accompagnement et de professionnalisation des managers de proximité lancé en 2019. En 2023, 19 managers de proximité ont bénéficié de cette formation, qui sera reconduite en 2024. Ils ont ainsi pu suivre près de 80 heures de formation, réparties en 7 modules de 1 à 2 jours, mêlant théorie et cas pratiques pour améliorer leur encadrement des équipes.

Des sessions de sensibilisation au tri ont également été organisées pour les salariés du Groupe au centre de tri du Muy, visant à mettre en avant les bonnes pratiques de tri, à présenter les équipements techniques et le processus de recyclage des déchets, tout en encourageant l'adoption de comportements responsables.

Le nombre d'heures de formation suivies en 2023 a augmenté de 34 % par rapport à 2022, passant de 24 577 heures à 33 030 heures.

De plus, un accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) a été négocié au cours du dernier trimestre de 2022 et signé en 2023. Cet accord, qui s'étend sur une période de trois ans, comprend plusieurs axes stratégiques permettant au Groupe d'accompagner au mieux l'évolution des métiers :

- Accompagner les salariés en fin de carrière en proposant des solutions telles que la retraite progressive, la reconversion professionnelle ou l'adaptation de leurs postes de travail ;
- Anticiper les futurs recrutements en réponse aux départs à la retraite ;
- Accompagner les reconversions professionnelles des salariés dont l'emploi est identifié comme fragile, en fournissant un soutien adapté ;
- Favoriser la féminisation de l'ensemble des métiers, en particulier dans la catégorie ouvrière, en mettant en place des initiatives ciblées ;
- Adapter les modalités pédagogiques aux métiers exercés, notamment en offrant des programmes d'apprentissage de la langue française avec des certifications FLE (Français Langue Étrangère) et en promouvant l'action de formation en situation de travail (AFEST) ;
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs disponibles en fonction des besoins des entreprises, incluant la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) et l'alternance, pour répondre efficacement aux besoins en compétences. En 2023, Pizzorno Environnement a poursuivi son recours aux contrats d'alternance afin de favoriser l'insertion des jeunes, avec 8 contrats signés au cours de l'année portant le nombre de contrats d'alternance à 13.

Cet accord a pour visée d'adapter les recrutements et le plan de formation aux évolutions des métiers. Il s'inscrit dans une démarche de gestion des emplois et des compétences visant à assurer la meilleure adéquation des ressources aux besoins actuels ou futurs de l'entreprise, conformément aux orientations stratégiques du Groupe.

5.3 Préserver la santé, le bien-être et la sécurité des collaborateurs

Pizzorno Environnement s'engage pour la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs en mettant en œuvre différentes actions pour prévenir les risques, renforcer la culture de sécurité et améliorer la qualité de vie au travail. Ces initiatives sont coordonnées par la Direction QHSE du Groupe, en charge de la définition des orientations stratégiques et de leur mise en œuvre dans l'ensemble des agences.

Renforcer la culture de sécurité au travail du Groupe

Les activités de Pizzorno Environnement présentent par leur nature des facteurs de risques d'accidents pour les agents ainsi que pour les usagers (risques routiers, risques liés à la manipulation et troubles musculosquelettiques, risques de chutes, risques mécaniques liés aux machines, risques liés à la co-activité véhicules-engins-piétons etc.). La prévention de ces risques est une priorité pour le Groupe qui entend renforcer sa culture santé et sécurité par le biais de deux axes :

- Le Groupe opère depuis plusieurs années un changement dans sa culture sécurité. Cette transformation se traduit par la supervision directe du comité de direction des politiques et des plans d'actions relatifs aux enjeux de santé et sécurité. Ceci permet de coordonner le pilotage de la sécurité au niveau du groupe et garantit l'adhésion de l'ensemble des directions de sites ;
- Des objectifs de sécurité sont définis au niveau du Groupe puis déclinés pour l'ensemble des agences, permettant ainsi la responsabilisation du management de proximité. Ils sont accompagnés de mesures incitatives pour les équipes telles que des challenges sécurité au sein des agences. Ces défis donnent lieu à l'attribution de récompenses pour les collaborateurs ayant atteint leurs objectifs. Ainsi, le Groupe incite à la mobilisation de l'ensemble de ses équipes dans la lutte contre les accidents du travail.

En 2023, la formation du management aux consignes et procédures de sécurité s'est poursuivie. L'organisation de causeries régulières sur des sujets de sécurité au sein des agences, impliquant les salariés et leurs managers, a été renforcée, de même que la diffusion systématique d'un message sécurité en début de poste. Les suivis de prestation et visites de sécurité ont été améliorés tant en termes de fréquence que de qualité, avec la participation active de l'ensemble du personnel d'encadrement de proximité.

Le Groupe a également entrepris en 2023 un important travail de refonte et d'harmonisation des supports de formation initiale à la sécurité pour toutes ses activités, ainsi que des évaluations des compétences acquises. Ce processus a également inclus une harmonisation des documents d'évaluation des risques, visant à établir un socle commun de libellés et de cotations pour tous les sites, apportant ainsi une cohérence accrue dans la gestion de la sécurité. Au cours de l'année, une cinquantaine de documents ont été revus.

Parallèlement, le suivi des actions ciblées pour les agences les plus à risque s'est poursuivi, entraînant une nette amélioration de leur bilan en matière d'accidentologie en 2023.

Depuis 2020, le Groupe a mis en place un système d'indexation d'une partie de l'intéressement sur des objectifs de sécurité déclinés au niveau de chaque agence. En 2023, sur le périmètre France, le taux de fréquence a diminué de 32 % tandis que le taux de gravité a baissé de 21 %. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2024, notamment avec la mise en œuvre des plans d'action déployés sur les nouveaux marchés fortement accidentogènes intégrés dans le groupe fin 2022.

Pizzorno Environnement, engagé pour la prévention des risques professionnels

Taux de fréquence des accidents du travail	Taux de gravité des accidents du travail	Nombre d'accidents avec arrêt	Heures d'absence pour maladie professionnelle ¹¹
34.03	4,35	146	8 768

Le Groupe a maintenu son engagement en matière de formation à la sécurité, consacrant 65% du total des heures de formation à cette thématique en 2023. Une augmentation de 27% du nombre d'heures de formation en sécurité témoigne de la volonté du Groupe d'en faire un enjeu prioritaire.

Par ailleurs, les actions ciblées sur les "points noirs sécurité", zones présentant des risques d'accidents pour les employés de la collecte ou pour les usagers, se sont poursuivies. Le dialogue avec les collectivités et les autorités locales pour résoudre ces problèmes s'est intensifié, notamment en mettant l'accent sur la suppression des marches arrière des véhicules. Chaque site de collecte du Groupe fait l'objet d'un plan de surveillance pour ces points noirs. En 2023, un quart des marches arrière recensées ont été éliminées, portant le total à 34%, soit plus de 240 solutions alternatives mises en place au cours de l'année.

Les actions visant à réduire les risques de chutes et de déplacements, responsables de plus d'un tiers des accidents au sein du Groupe, se sont également poursuivies en 2023 au sein des agences. Ces actions, menées sous différents angles, comprennent des rappels des risques et des consignes aux employés, la généralisation des suivis de prestations incluant le contrôle de l'application de ces consignes, et la sensibilisation de l'encadrement sur les comportements à risque. De plus, certaines agences ont continué leur partenariat avec la CARSAT dans la lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS).

En parallèle, le Groupe a négocié un accord en 2023 sur la Prévention des Risques Professionnels et l'amélioration des conditions de travail, visant à réduire les facteurs de pénibilité auxquels sont exposés les salariés. Cet accord vise notamment à réduire, en collaboration avec les clients, les manipulations de déchets en vrac ou d'encombrants lors de la collecte, ainsi que les conséquences des gestes répétitifs dans les centres de tri.

Zoom sur l'accord de la Prévention des Risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail

L'Accord Triennal, lancé en 2023 et plus largement développé en 2024, porte sur 4 thématiques :

- L'adaptation et l'aménagement du poste de travail ;
- La réduction des expositions aux facteurs de risques « Domaine de la Prévention à l'exposition des risques sur le plan de l'accompagnement humain » ;
- L'amélioration des conditions de travail, notamment sur le plan organisationnel ;
- L'aménagement des fins de carrière.

Cet accord traite de cinq facteurs de pénibilité : la manutention des charges, le bruit, le travail de nuit, le travail répétitif et le travail en équipes successives alternantes.

Les actions menées par le Groupe portent principalement sur la manutention des charges et les positions pénibles, avec un recensement des collectes concernées et la recherche de solutions alternatives pour atténuer les risques de troubles musculosquelettiques (collecte des sacs près des conteneurs, des déchets non conteneurisés contractuels et des encombrants). Des actions plus spécifiques sont également en cours de déploiement dans les centres de tri, comme la mise en place d'échauffement ou la polyvalence pour réduire les gestes répétitifs.

¹¹ Périmètre France

Afin d'améliorer et sécuriser les conditions de travail des salariés, l'Unité de Tri et Valorisation Azur Valorisation de Pierrefeu a été conçue et déployée sur la fin d'année 2023 et mise en service sur l'Ecopôle Azur Valorisation le 15 janvier 2024.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019, cette chaîne de tri, est venue remplacer la plateforme de tri existante sur laquelle le tri à la pelle et manuel au sol était réalisé. Par rapport à la situation préexistante, cette évolution et modernisation de la pratique de tri sur les encombrants et DAE d'Azur Valorisation, permet à la fois d'améliorer le taux de valorisation matière, et d'améliorer et sécuriser les conditions de travail des trieurs : suppression du tri au sol par les agents et de la circulation piéton sur les zones de tri, opérations de pré-tri amont automatisées (broyeur, trommel, aimant), sécurisation des conditions de travail des trieurs, placés dans des cabines de tri, climatisées, insonorisées et équipées d'extraction d'air (poussières).

Améliorer le bien-être des collaborateurs

Au-delà des actions menées pour prévenir les risques professionnels et garantir la santé et la sécurité des collaborateurs, Pizzorno Environnement s'engage dans des initiatives visant à promouvoir le bien-être de ses employés, notamment en matière de droit à la déconnexion et d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Un engagement formalisé par l'accord triennal signé en fin d'année 2022.



Dans cette optique, le Groupe accorde une attention particulière aux conditions d'utilisation des outils numériques afin de préserver la vie privée de ses collaborateurs, en limitant notamment l'accès de ces derniers à leur messagerie entre 19h et 07h. De plus, une plage horaire de prise de poste, entre 08h et 09h, a été établie depuis plusieurs années pour les employés du siège, dans le but de favoriser un environnement de travail équilibré, reflétant ainsi son engagement renouvelé en faveur du droit à la déconnexion.

Dans le but de favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et familiale, le Groupe s'engage à organiser des entretiens de "retour à l'activité professionnelle" pour les employés reprenant leur activité après un congé maternité, ainsi qu'un entretien de "parentalité" avant leur départ en congé. De plus, des ajustements d'horaires de réunions, des améliorations des conditions de travail et une optimisation des déplacements professionnels ont été mis en place. Ces initiatives contribuent à améliorer la qualité de vie au travail, renforcées par un accord signé en décembre 2022 offrant aux collaboratrices enceintes la possibilité de réduire leur temps de travail d'une heure par jour à partir de la 23^{ème} semaine de grossesse, ou de décaler leur horaire de début de travail d'une heure le jour de la rentrée scolaire pour les parents d'enfants jusqu'à 10 ans.



Pizzorno Environnement demeure également engagé dans la prévention du harcèlement sexuel et moral, ayant mis en place des référents spécifiques vers lesquels les présumées victimes peuvent se tourner. Ces référents, la Directrice des Ressources Humaines ainsi que deux membres du CSE, assurent l'écoute, le conseil et l'orientation des interlocuteurs tout en maintenant un environnement de confidentialité, de neutralité et de bienveillance. En 2023, le Groupe a réaffirmé sa mobilisation contre le harcèlement par le biais d'une campagne de communication et de sensibilisation déployée sur l'ensemble de ses agences.

De plus, depuis 2021, une assistance sociale effectue des permanences sur les agences de Draguignan, le Muy et Fréjus mise à disposition par l'UPV et MEDEF afin d'accompagner les collaborateurs dans différents domaines tels que la vie familiale (maternité, scolarité, deuil, etc.), le budget (conseil en gestion, surendettement, etc.), le logement (logement social, location, déménagement, etc.), la santé (maladie, inaptitude au poste, invalidité, handicap, etc.), ou encore la

retraite (reconstitution de carrière, montage et suivi des dossiers, etc.). Ce dispositif existe également sur le centre de tri du Muy et a vocation à se développer afin qu'un plus grand nombre de collaborateurs puissent en bénéficier.

Pizzorno Environnement démontre également son engagement envers le bien-être de ses employés en organisant des ateliers de relaxation lors de la semaine de la qualité de vie au travail au siège social du Groupe. Ces ateliers, offrant des sessions de sophrologie, de fitness, de yoga et des conférences sur l'alimentation, ont permis aux employés du siège social de profiter des conseils de spécialistes et d'apprécier les avantages de ces activités sur leur bien-être physique et mental. Pour clôturer cet événement, un moment convivial a été planifié pour réunir tous les membres du personnel, encourageant ainsi les échanges interservices et renforçant les liens sociaux au sein de l'entreprise.

Pour mesurer la santé et le bien-être de ses salariés dans le temps, le Groupe s'appuie sur le suivi du taux d'absentéisme. Ce dernier s'élève à 6,86 % en 2023 pour l'ensemble du Groupe, un taux stable par rapport à 2022.

5.4 Contribuer au développement des territoires

Parce que les différentes activités du Groupe consistent à améliorer la qualité de vie de chacun, elles ne sauraient s'arrêter à l'exécution seule de ses missions premières. Ainsi, le Groupe est naturellement impliqué dans la vie locale et contribue à la vitalité économique et sociale des territoires.

L'inclusion sociale et l'insertion économique

Fort de son ancrage territorial important, Pizzorno Environnement est un acteur de l'emploi local reconnu, engagé pour l'insertion professionnelle et des personnes éloignées de l'emploi. Le Groupe est signataire de la charte de la diversité et mène une politique volontariste tout en luttant contre les formes de discrimination existantes.

Le Groupe promeut la diversité et l'inclusion en lien avec ses partenaires comme Adecco France ou l'association CORAIL qui œuvre dans l'Est Var pour l'insertion par le travail. Depuis 2008, le Groupe accueille et intègre des CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), par le biais d'un suivi personnalisé, au sein de chantiers de nettoyage ou de tri des déchets.

Pizzorno Environnement a signé fin 2023 le « PAQTE FACE VAR » s'engageant à œuvrer en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués afin d'améliorer l'accès à l'emploi. Cette convention établie pour une période de 3 ans porte sur 3 grandes thématiques : la sensibilisation afin de favoriser le dialogue entre l'entreprise et la jeunesse des QPV, la formation pour promouvoir l'insertion de ces jeunes par l'alternance et le recrutement afin de soutenir l'inclusion des habitants des QPV.

Pizzorno Environnement comptait en 2023 parmi ses effectifs 204 collaborateurs avec des profils « éligibles insertion ».

Dans sa démarche d'inclusion sociale, le Groupe a organisé en 2023 une visite de son centre de tri du Muy à destination des déficients visuels. Cette journée de sensibilisation a été organisée en collaboration avec l'association la Chouette Varoise, une association dracénoise qui œuvre pour l'autonomie des aveugles et malvoyants. L'objectif était de faire découvrir le centre de tri et le parcours des déchets en conditions réelles à travers un parcours audio et tactile entièrement réalisé par les équipes. Le tri des déchets représente en effet un défi du quotidien pour ces personnes de cécité, auquel l'association et le Groupe ont décidé de répondre pour favoriser l'accessibilité à tous. La création complète de la bande son par les collaborateurs du centre de tri, avec bruitage, voix et montage, a également permis aux équipes de travailler ensemble différemment et ainsi de renforcer la cohésion du site.

Le Groupe a également organisé en 2023 la visite de l'agence de Saint-Tropez auprès de 8 jeunes suivis par la mission locale de Cogolin, en recherche d'emploi. Cette visite a permis aux jeunes de

découvrir le Groupe et ses activités ainsi que la politique RH mais aussi plus précisément l'exploitation du site et les métiers. Il a été proposé à l'issue de cette visite, d'organiser des périodes de mise en situation en milieu professionnelle pour les jeunes intéressés.

En interne, le Groupe favorise l'arrivée dans le marché de l'emploi des jeunes en accueillant et en formant à ses métiers des stagiaires et des apprentis. En 2023, Pizzorno Environnement a accompagné une cinquantaine de stagiaires et apprentis. Le Groupe entend continuer à développer son offre de contrats d'alternance pour favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Mécénat et partenariats associatifs

Par ailleurs, Pizzorno Environnement mène des actions de sponsoring et de mécénat. En 2023, le Groupe compte 52 partenariats, un chiffre stable depuis la reprise des activités culturelles et sportives après la période COVID en 2022.

Parmi ces actions de mécénat, les quatre suivantes peuvent être citées :

- Culture : Le Festival des 15 cents coups

En 2023, comme depuis plusieurs années, Pizzorno Environnement est partenaire du Festival culturel des 15 cents coups. Cet événement regroupe un large éventail de projets culturels réalisés par plus de 200 artistes pendant 15 jours dans 15 lieux du 15^{ème} arrondissement de Paris. Son pari est de transformer la ville en un lieu de spectacle avec pour vocation de démocratiser le théâtre en célébrant la richesse de la diversité culturelle.

- Citoyenneté : Financement du projet « Un vélo pour chacun » et participation à « l'École de la Deuxième Chance »

Le Groupe a participé au financement de vélos pour un Institut Médico Éducatif (IME) dans le cadre du projet « Un vélo pour chacun ». Ce projet permet à des enfants et des adultes en situation de handicap d'apprendre ou de poursuivre la pratique du vélo, importante dans le cadre du développement moteur, cognitif, émotionnel et de l'intégration sociale. Ce nouveau matériel pourra également permettre aux jeunes qui pratiquent régulièrement de participer au « Roc d'Azur », une manifestation de VTT d'envergure internationale, dans les années à venir.

Le Groupe est également partenaire de l'association locale E2C DRAGUIGNAN, une « École de la Deuxième Chance » qui agit pour une insertion professionnelle réussie des jeunes varois ayant entre 16 et 25 ans, sans diplôme, à travers une forme d'accompagnement alternative à l'école. En 2023, l'association a proposé à Pizzorno Environnement d'accueillir une box de collecte de vêtements. Cette boîte a permis de récupérer des vêtements déjà utilisés mais en bon état, afin d'être redistribués aux stagiaires de cette école de la deuxième chance dans le besoin.

- Sport : Association Sportive Maximoise

Pizzorno Environnement est partenaire du club de football Association Sportive Maximoise (ASM), évoluant dans les championnats départementaux et régionaux. Un partenariat visible sur les maillots des équipes. Ce sponsoring, à dimension locale, participe aux financements des déplacements des équipes de tous niveaux, du baby club aux séniors.

6. Indicateurs de performance et note méthodologique

6.1 Note méthodologique

Les filiales du Groupe Pizzorno Environnement

Les filiales avec une activité opérationnelle retenues dans le périmètre de reporting*

Pôle Services	Pôle Industrie	Pôle International
Pizzorno Global Services	Valeor	Segedema
Dragui-transports	Azur Valorisation	Teorif
Propolys	Valteo	
Deverra		
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement (PEEA)		
Exa'Rent		
Dragui-Gaz		
SAMNET		

*Les entités du pôle International sont exclues du périmètre des indicateurs environnementaux et les indicateurs sociaux et sociétaux couvrent le périmètre du Groupe, en France et au Maroc, à l'exception des indicateurs dont le périmètre exclusivement France est précisé dans le tableau Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation au chapitre 6.2.

Analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de Pizzorno Environnement

Objectif de la démarche

En 2021, dans le cadre de la mise à jour de l'analyse matérialité, Pizzorno Environnement a sollicité le soutien d'un tiers externe afin d'organiser la consultation de ses parties prenantes internes et externes. Ce-dernier était en charge de la supervision de l'évaluation des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. La présente note a pour objectif de donner les détails méthodologiques du projet.

L'analyse de matérialité

Pizzorno Environnement a choisi de recourir à un cabinet de conseil, Mazars, pour réaliser l'analyse de matérialité. Celle-ci s'est déroulée en 4 étapes :

1. L'identification des enjeux RSE et des parties prenantes à consulter.

Basée sur une analyse de l'existant et tenant compte des standards de référence ainsi que d'un benchmark de 13 entreprises, 28 enjeux ont été identifiés, répartis selon quatre grandes thématiques : environnement, gouvernance, social et sociétal.

2. La définition des modalités de consultations des parties prenantes

A cette étape, la liste des parties prenantes clés à consulter a été finalisée et deux modalités ont été arrêtées : la réalisation d'entretiens intégrant la notation des 28 enjeux selon 3 critères avec un focus

sur l'impact du changement climatique, ainsi que l'envoi d'un questionnaire auto-administré concentré uniquement sur la notation des 28 enjeux selon 2 critères (importance et maîtrise)

3. Consultation des parties prenantes

26 entretiens ont été réalisés, dont 15 avec des parties prenantes externes. Le suivi et la relance des parties prenantes concernés par le questionnaire auto-administré destiné aux clients (publics et privés), ont permis un taux de participation de 43%.

4. Mise à jour de la matrice de matérialité

L'exploitation des résultats qualitatifs et quantitatifs a permis d'actualiser la matrice de matérialité. Cette dernière a été présentée, revue et validée par le Comité de Direction.

Limites de l'exercice

Il est important de garder à l'esprit les limites et biais potentiels de l'approche et d'ajuster la compréhension des résultats en conséquence. La principale limite de l'exercice de matérialité de Pizzorno Environnement tient à l'échantillon réduit de parties prenantes consultées, qui n'est de fait pas représentatif de l'ensemble des parties prenantes. Les résultats obtenus permettent néanmoins de donner des tendances et, en complément d'analyses plus qualitatives, de servir de base à l'élaboration de recommandations stratégiques.

Évolutions apportées pour l'exercice 2023

En 2022, un atelier regroupant les principales Directions du Groupe a permis d'échanger sur les éventuels ajustements à réaliser dans la cotation de l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes internes :

- L'enjeu « 9 – Recyclage et utilisation responsable des ressources en eau » voit son importance accrue en raison des contextes de sécheresse et de réduction de l'accès à la ressource en eau. Cet enjeu est donc catégorisé comme enjeu à suivre et non plus comme enjeu secondaire.
- L'enjeu « 23 – Egalité Hommes-Femmes » ne fait pas partie des enjeux sociaux majeurs du Groupe, la politique de rémunération uniforme appliquée limitant le risque d'inégalité. Cet enjeu est donc catégorisé comme enjeu secondaire et non comme enjeu à suivre.
- L'enjeu « 19 – Protection des Droits de l'Homme » a été classifié comme enjeu secondaire et non plus comme enjeu à suivre en prenant en compte le fait que le Groupe exerce la majeure partie de ses activités en France et respecte donc des réglementations locales strictes.

L'analyse de matérialité reste en vigueur pour ce dernier exercice avant le déploiement de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Un chantier a été initié afin d'élaborer la matrice de double matérialité qui sera au cœur des futurs rapports de durabilité de Pizzorno Environnement dans ce nouveau contexte réglementaire, en identifiant puis en hiérarchisant les différents Impacts, Risques et Opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance du Groupe.

L'analyse des risques et opportunités

L'identification des risques et opportunités principaux de Pizzorno Environnement en matière de développement durable a été menée à la suite de l'exercice de matérialité. Pour chacun des enjeux identifiés, les risques et opportunités associés ont été décrits et validés par la Direction Audit interne et RSE en collaborations avec les différentes directions responsables des thématiques. Les risques et opportunités associés aux enjeux les plus prioritaires pour Pizzorno Environnement ont été mis en perspective avec les politiques et plan d'actions de Pizzorno Environnement, ainsi qu'avec les

indicateurs de performance. Cela a permis d'évaluer le niveau de gestion des risques et opportunités mis en place par Pizzorno Environnement pour chacun des enjeux de développement durable prioritaire.

Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières

Ce rapport a pour objectif de présenter les objectifs, engagements, actions et résultats en matière de RSE de Pizzorno Environnement pour l'année 2023, ainsi que de répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, à l'exception des données sur la consommation de l'eau qui peuvent être décalées de quelques mois pour des raisons de disponibilité des informations.

L'ensemble des activités et des filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel sont couvertes, y compris les filiales Exa'Rent et Dragui-gaz créées en 2019.

La filiale Dragui-gaz, détenue à 50% par Pizzorno Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans le reporting extra-financier.

Le groupe ne disposant pas du contrôle opérationnel sur sa filiale Zéphire (détenue à 51% et mise en équivalence dans le reporting financier), celle-ci a été exclue du périmètre des indicateurs de la DPEF à l'exception de ses émissions de gaz à effet de serre qui figurent à hauteur des 51% de détention dans le scope 3 du Groupe. Les données 2022 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de 2023 et ainsi permettre une lecture continue (chapitre 6.2 Tableau des indicateurs de performance extra-financière). Une table de passage des données quantitatives environnementales et sociales auditées en 2022 et retraitées est fournie au chapitre 6.3 Table de passage des indicateurs de la performance extra-financière 2022 retraités avec et sans l'exclusion du périmètre de Zéphire).

La totalité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs du Groupe en France et au Maroc à l'exception des indicateurs dont le périmètre exclusivement France est précisé dans le tableau Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation au chapitre 6.2. En revanche, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs environnementaux ne prennent en compte que les sites du territoire français. À titre d'information, l'activité au Maroc représente 1% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2023, 7% de ses effectifs et 19% des tonnages des déchets traités par le Groupe.

L'article L. 225-102-1 du code de commerce exige qu'un Organisme Tiers Indépendant vérifie les informations extra-financières publiées dans le rapport de gestion des entreprises concernées par la réglementation. Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté ci-après.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce rapport, merci de contacter Mme. Maria CARROZZA, Directrice Financière du Groupe, à l'adresse email suivante : m.carrozza@pizzorno.com

6.2 Tableau des indicateurs de performance extra-financière

Créer ensemble de la valeur et des relations de confiance				
Gouvernance, éthique et parties prenantes ¹²				
Indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés	Tonnes	937 727	831 647	+13%
Taux de couverture ISO 9001 du chiffre d'affaires ¹³	%	72	87	-17%
Taux de renouvellement des marchés publics dans l'activité Services	%	98	89	+10%
Taux du montant des investissements consacré à l'innovation sur le chiffre d'affaires	%	4,06	0,86	+373%
Taux de réponses à la charte « engagement fournisseur »	%	94	93	+1%
Taux des cadres formés à l'éthique des affaires et aux risques de corruption	%	89,1%	88,5%	+1%

¹² Périmètre France Sauf indication contraire

¹³ Périmètre Groupe

Économie circulaire et Eco-citoyenneté

Indicateurs	Sous-Indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Tonnage total de déchets traités		T	453 236	436 206	+4%
Dont :	Tonnage de matières valorisées	T	196 019	165 837	+18%
	Tonnage de déchets traités par stockage	T	257 217	270 369	-5%
Répartition des modes de traitement des déchets traités ¹⁵	Part des déchets traités par recyclage (valorisation matière)	%	43%	38%	+14%
	Part des déchets traités par stockage	%	57%	62%	-8%
Tonnage des matières valorisées sorties		T	196 019	165 837	+18%
Dont :	Métaux Ferreux et non ferreux	T	12 585	13 660	-8%
	Cartons & papiers	T	27 219	26 417	+3%
	Verre	T	32 821	30 929	+6%
	Plastiques	T	3 921	3 756	+4%
	Mâchefers	T	74 963	39 068	92%
	Bois et broyats de végétaux	T	8 035	22 304	-64%
	Déchets inertes	T	5 232	5 236	0%
	Compost	T	11 239	10 172	+10%
	CSR et Biomasse	T	3 957	105	+3658%
	FFOM / Fermentescibles	T	4 003	2 223	+80%
	Autres	T	12 043	11 967	+1%
Valorisation énergétique du biogaz	Taux de valorisation du biogaz	%	93%	78%	+19%
Ecologie Industrielle et Territoriale	Nombre de partenariats inscrits dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale	Nb	4	4	0%
Eco-citoyenneté	Nombre de personnes sensibilisées à la prévention et au tri des déchets	Nb	12 475	2 258	+452%

¹⁴ Périmètre France sauf notification contraire

¹⁵ Hors stocks et refus de tri

Climat et énergie

Indicateurs	Sous-Indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Émissions totales de Gaz à Effet de Serre ¹⁶		TCO2eq	172 031	184 780	-7%
Dont :	Scope 1	TCO2eq	44 625	42 840	+4%
	Scope 2	TCO2eq	3,71	4,35	-15%
	Scope 3	TCO2eq	127 403	141 935	-10%
Consommation d'énergie	Consommations d'électricité	MWh	6 735	6 609	+2%
	Dont part d'électricité issue d'énergie renouvelable	%	100 %	100 %	0%
	Consommation Biométhane	MWh	11 751	10 652	10%
	Consommation Gaz naturel	MWh	366	285	28%
Consommation de carburant par types	GNV et bio-GNV	T	1 889	1 653	+14%
	Dont la part de bio-GNV	%	19%	17%	+11%
	GPL	kg	1 182	171	+593%
	GNR	L	1 053 020	1 063 769	-1%
	Gasoil	L	7 054 731	6 583 728	+7%
	Essence	L	74 823	45 759	+64%
	Consommation E85	L	4 015	1 924	+109%
	Consommation Biodiesel (B10)	L	21 807	23 559	-7%
	Consommation Biodiesel (B100)	L	85 870	0	+100%
	Consommation FUEL	L	835	0	+100%
	Consommation HVO	L	41 534	0	+100%

Contribution aux émissions de gaz à effet de serre évitées

Indicateurs	Sous-Indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Émissions de GES évitées ^{17,18}		TCO2eq	76 473	72 784	+5,1%
Dont :	Émissions évitées par la valorisation énergétique	TCO2eq	19 261	16 484	+17%

¹⁶ Résultats calculés sur les scopes 1, 2 et 3, avec les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

¹⁷ Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ICPE de stockage, 51 % des émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE, ainsi que les émissions évitées grâce à la valorisation matière.

¹⁸ Résultats calculés avec les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

Production d'énergie ¹⁹	Émissions de GES évitées grâce au recyclage	TCO2eq	56 920	56 036	+1,6%
	Émissions de GES évitées grâce à la production de compost et d'amendement	TCO2eq	292	264	+10%
	Valorisation électrique (production totale)	MWh	72 931	48 808	+49%
	Valorisation thermique (production totale)	MWh	82 320	70 633	+17%

Capital naturel					
Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Evolution 2023/2022
Part du Chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification ISO 14001 ²⁰		%	72%	81%	-11%
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		K€	31 959	28 652	+12%
Consommation d'eau		m ³	102 059	101 488	+1%
Dont :	Consommation d'eau pôle Services	m ³	83 487	86 881	-4%
	Consommation d'eau pôle Industrie	m ³	17 696	13 283	+33%
	Consommation d'eau Siège et Administratifs	m ³	876	1 324	-34%
Pourcentage d'eau recyclée		%	26	36	-27%
Part des sites couverts par un plan de surveillance de la qualité des eaux		%	78%	79%	-2%
Volume de lixiviats traités		m ³	199 537	194 595	+3%
Taux de véhicules fonctionnant à l'électricité ou au GNV ou BioGNV		%	28,4	22,9	+24%
Part des sites écologiquement sensibles couverts par un plan d'action biodiversité		%	100%	100%	-

¹⁹ Incluant 51 % des résultats de Zéphire

²⁰ Périmètre Groupe

Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation

Emploi et cohésion sociale

Indicateurs	Périmètre	Sous-Indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	2457	2457	-%
Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique	France		Nb	2281	2258	+1%
	Maroc		Nb	176	199	-12%
Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle	Groupe	Siège et administratifs	Nb	170	179	-5%
		Propreté	Nb	2132	2134	-%
		Traitement	Nb	100	93	+8%
		Transport (Exa'Rent)	Nb	55	51	+8%
Répartition par sexe	Groupe	Hommes	Nb	2244	2259	-1%
		Femmes	Nb	213	198	+8%
Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	778	1246	-38%
Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	145	472	-69%
		CDD	Nb	627	774	-19%
		Total ²¹	Nb	945	972	-3%
		Dont démissions	Nb	57	51	+12%
		Dont ruptures conventionnelles	Nb	26	11	+136%
		Dont licenciements/ pertes de marchés	Nb	264	115	+130%
		Dont départs à la retraite	Nb	23	32	-28%
		Dont départs en cours de période d'essai	Nb	28	16	75%
Nombre de départs	Groupe	Nb de fin de CDD (en contrat)	Nb	544	740	-26%
		Dont décès	Nb	3	7	-57%
		Taux de turnover (hors CDD) ²²	%	15,26	7,86	+94%
		Masse salariale ²³	€	132 587 317	117 875 167	+12%
Proportion Masse Salariale intérimaire	Groupe		%	17%	15,2%	+11%
Rémunération moyenne mensuelle par zone géographique	France		€	2 789 €	2 611 €	+7%
	Maroc		€	449 €	445 €	+1%
Taux d'absentéisme	Groupe		%	6,86%	6,87%	0%
		Cadres	%	39,5%	40,2%	-2%
Proportion de femmes dans l'effectif par CSP	Groupe	Assimilés-cadres, TAM	%	28%	25,7%	+9%
		Ouvriers et employés	%	5,4%	5,1%	+6%

²¹ Hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

²² Hors CDD, décès, transfert de sociétés et établissements, fin d'apprentissage et autre cas

²³ Incluant les intérimaires

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge	Groupe	< ou égal à 25 ans	Nb	137	127	+8%
		26 à 29 ans	Nb	163	167	-2%
		30 à 39 ans	Nb	580	600	-3%
		40 à 49 ans	Nb	690	713	-3%
		50 à 54 ans	Nb	385	378	+2%
Index égalité H/F	France	> ou égal à 55 ans	Nb	87	89	-2%
Accords collectifs signés	Groupe	Total	Nb	16	17	-6%
		Dont Accords portant sur la santé/sécurité	Nb	1	1	500%

Formations

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Formations dispensées	Groupe	Nombre d'heures totales	h	33 030	24 577	+34%
		Effectif formé	Nb	3 071	1 919	+60%
		Nombre moyen d'heures par salarié formé	h	10,76	12,81	-16%

Santé & sécurité

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution 2023/2022
Taux de fréquence	Groupe		Tx	34,03	49,01	-31%
Taux de gravité	Groupe		%	4,35	5,40	-20%
Nombre d'accidents avec arrêt	Groupe		Nb	146	177	-18%
Heures d'absence liées à des maladies professionnelles	France		Nb	8 768	7 561	+16%
Taux de couverture ISO 45001 ou OHSAS 18001 du chiffre d'affaires	Groupe		%	72	83	-13%
Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité	Groupe		%	65	69	-5%
Taux des marches arrière recensées ayant été supprimées	France		%	34	24	+42%

Territoires						
Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2023	Résultats 2022	Evolution 2023/2022
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un dispositif d'insertion professionnelle	France		nb	204	208	-2%
Nombre de stagiaires formés par PIZZORNO Environnement	France		nb	45	36	+25%
Taxe d'apprentissage	France		€	726 835	633 834	+15%
Nombre contrats alternance (en cours sur l'année correspondante)	France		nb	13	18	-28%
Nombre de partenariats mécénats et sponsoring	France		nb	52	54	-4%

MD

6.3 Table de passage des indicateurs de la performance extra-financière 2022 retraités avec et sans l'exclusion du périmètre de Zéphire

Contribuer à la transition écologique tout en optimisant l'empreinte environnementale ²⁴					
Thématique	Indicateurs	Sous-Indicateurs	Unité	Résultats 2022 Avec Intégration Zéphire 100%	Résultats 2022 Avec Zéphire Exclu du Périmètre
Économie circulaire et Eco-citoyenneté	Tonnage total de déchets traités		T	647 654	436 206
	Dont :	Tonnage de matières valorisées	T	165 837	165 837
		Tonnage de déchets traités par incinération	T	211 448	NA ²⁵
		Tonnage de déchets traités par stockage	T	270 369	270 369
		Part des déchets traités par recyclage (valorisation matière)	%	26%	38%
		Répartition des modes de traitement des déchets traités ²⁶	Part des déchets traités par incinération (valorisation énergétique)	%	33%
		Part des déchets traités par stockage	%	42%	62%
	Tonnage des matières valorisées sorties		T	165 837	165 837
Climat et énergie	Émissions totales de Gaz à Effet de Serre ²⁸	Scope 1 & 2 (Market based ²⁹)	TCO2eq	122 910	42 844
	Dont :	Scope 1	TCO2eq	122 428	42 840
		Scope 2 (Market Based)	TCO2eq	482	4
		Scope 2 (Location based)	TCO2eq	357	228
	Consommation d'énergie	Somme des consommations d'électricité et de gaz naturel	MWh	15 671	6 894
	Consommation de carburant par types	GNV et bio-GNV	T	1 653	1 653
		Dont la part de bio-GNV	%	17%	17%
		GPL	kg	171	171
GNR		L	1 075 769	1 063 769	
Gasoil		L	6 583 728	6 583 728	
Essence		L	45 759	45 759	
Consommation E85		L	1 924	1 924	
Consommation Biodiesel (B10)	L	23 559	23 559		

L'exclusion du périmètre de Zéphire a un impact significatif sur les données environnementales et en particulier sur le bilan carbone scope 1 et 2 qui baisse de 65 %. Cette importante variation correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'incinération des déchets dans l'unité de valorisation énergétique de Zéphire.

²⁴ Périmètre France sauf notification contraire

²⁵ Non Applicable

²⁶ Hors stocks et refus de tri

²⁷ Non Applicable

²⁸ Résultats calculés sur les scopes 1, et 2, avec la méthode V5 de l'ADEME (Agence de la transition écologique) et les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

²⁹ Le bilan carbone est présenté en utilisant une approche market based pour les émissions liées à l'électricité. L'approche location based a également été calculée pour être en conformité avec les principes de l'ADEME

Thématique	Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2022 Avec Intégration Zéphire 100%	Résultats 2022 Avec Zéphire Exclu du Périmètre
Capital naturel	Consommation d'eau		m³	157 905	101 488
	Dont :	Consommation d'eau pôle Services	m³	86 881	86 881
		Consommation d'eau pôle Industrie	m³	69 700	13 283
		Consommation d'eau Siège et Administratifs	m³	1 324	1 324
	Pourcentage d'eau recyclée		%	36	36
	Part des sites couverts par un plan de surveillance de la qualité des eaux		%	82%	79%

Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation						
Thématiques	Indicateurs	Périmètre	Sous- indicateurs	Unité	Résultats 2022 Avec Intégration Zéphire 100%	Résultats 2022 Avec Zéphire Exclu du Périmètre
Emploi et cohésion sociale	Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	2504	2457
	Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	1 254	1246
	Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	480	472
			CDD	Nb	774	774
			Total ³⁰	Nb	978	972
			Dont démissions	Nb	54	51
			Dont ruptures conventionnelles	Nb	13	11
			Dont licenciements/ pertes de marchés	Nb	116	115
			Dont départs à la retraite	Nb	32	32
	Nombre de départs	Groupe	Dont départs en cours de période d'essai	Nb	16	16
			Nb de fin de CDD (en contrat) ³¹	Nb	740	740
			Dont décès	Nb	7	7
			Nombre d'heures totales	h	26 070	24 577
Nombre moyen d'heures par salarié formé			h	12,5	12,81	
Formations	Formations dispensées	Groupe				
	Taux de fréquence	Groupe		%	48,33	49,01
Santé & sécurité	Taux de gravité	Groupe		%	5,30	5,40

³⁰ Hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

³¹ Nouvel indicateur

7. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière - Exercice clos le 31 décembre 2023

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme
109 rue Jean
Aicard 83300
Draguignan

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification sous le numéro n°3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

MD

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de reporting n'est pas homogène sur l'ensemble des informations sociales et environnementales. Le Maroc, représentant 7% des effectifs du groupe et 19% des tonnages des déchets traités par le Groupe, est exclu de certains indicateurs sociaux (dont absences liées aux maladies professionnelles et index égalité hommes femmes), sociétaux (territoires) et de l'ensemble des indicateurs de performance environnementale présentés.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction:

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)³².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

³² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information (note de bas de page à conserver)

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de neuf semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons

considérées les plus importantes³³. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³⁴, nous avons mis en oeuvre :
 - * des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - * des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³⁵ et couvrent entre 34% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

³³ Informations qualitatives :

Existence de démarches concernant les aspects suivants abordés dans la Déclaration : Management de la santé et sécurité ; Utilisation de ressources en eau (arrêtés sécheresse) ; Collecte, traitement et tri des déchets ; Prévention des pollutions des eaux et des sols.

Mesure et informations liées aux émissions de GES globales évitées (totales et répartition : stockage, incinération, biomasse, valorisation matière (tri et recyclage))

³⁴ Informations quantitatives environnementales :

Tonnage total de déchets traités et répartition des modes de traitement; Tonnage des matières valorisées sorties; Somme des consommations d'électricité ; Consommation d'eau ; Pourcentage d'eau recyclée.

Informations quantitatives sociales :

Effectif total au 31 décembre 2023 ; Nombre d'embauches ; Nombre de départs et répartition par type de motifs ; Nombre d'heures de formation et nombre moyen d'heures par salarié formé ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail.

³⁵ Entités sélectionnées :

Informations environnementales sur les sites d'Aboncourt, Pierrefeu, Lille, Manjastre (spécifiquement pour les déchets valorisés), Le Muy (spécifiquement pour la consommation totale d'énergie), La Seyne (spécifiquement pour la consommation d'eau).

Informations sociales sur le périmètre France et Maroc.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 avril 2024
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Vincent Gros
Associé, Audit

Catherine Saire
Associée, Développement Durable

MD

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice

Mme Magali DEVALLE

Administratrice

Présidente du Conseil d'Administration,

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)	Gérante
Dragui-Transports SA.....	Présidente
SCI François Charles Investissement	Gérante
SCI De La Nartuby	Gérante
SCI La Bergerie.....	Co-Gérante
SCI La Camargue	Co-Gérante
SCI Rue de Trans	Co-Gérante
SCI 3D Patrimoine.....	Gérante associée
SAS 3D Invest.....	Directrice Générale

M. Frédéric DEVALLE

Administrateur, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SA.....	Directeur Général/Administrateur
Dragui-Gaz SAS	Représentant permanent de GPE
Deverra SAS	Représentant permanent de PE SERVICES, Présidente
Exa'rent SAS.....	Représentant permanent de PE SERVICES, Présidente
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA).....	Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Services SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Propolys SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement Industries SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Azur Valorisation SAS	Représentant permanent de PE INDUSTRIES Présidente
Pizzorno Environnement International SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Valeor SAS	Représentant permanent de PE INDUSTRIES Présidente
Abval SAS.....	Représentant permanent de PE SERVICES, Présidente
Valteo SAS	Représentant permanent de PE INDUSTRIES Présidente
Pizzorno Global Services SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation)	Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....	Président
TEORIF	Président
Pizzorno Environnement Tunisie.....	Gérant
SAMNET SARL.....	Gérant
SCI Foncière de la Môle	Gérant
SCI La Camargue	Co-Gérant

SCI La Bergerie	Co-Gérant
Société de Tri d'Athnor	Représentant permanent de GPE Présidente
SCI Le Clos des Oliviers	Gérant
SCI 3D Patrimoine	Gérant associé
SAS 3D Invest	Président

M. Reynald GORINI

Administrateur (jusqu'au 27 juin 2022)

Autres mandats et fonctions :

SARL GORINI & ASSOCIES	Gérant
SARL EXCELLIA AUDIT	Gérant
SAS H GORINI & FILS	Président
SAS ML FINANCES	Directeur Général
SCI EXPERTIMMO	Gérant
SCI FONTIMMO	Gérant
SCI MALIMMO	Gérant
SCI AMANDIMMO	Gérant
SCI FOURNAS INVEST	Associé
SARL EXCELLIA CONSULTING	Gérant

Mme Maria CHATTI-GAUTIER

Administratrice

Autres mandats et fonctions :

CHAMS FINANCE société personnelle de conseil en capital investissement (Private equity) et en levée de fonds,	Présidente
SAS BUFFET CRAMPON GROUP	Administratrice et Membre du Conseil de Surveillance
GEORGIA CAPITAL (société cotée au London Stock Exchange)	Administratrice indépendante
SAS THES DE LA PAGODE	Administratrice indépendante et Membre du Conseil de Surveillance
TRAIL (société de gestion de fonds de private equity)	Senior Advisor

Mme Laetitia REYNAUD

Administratrice

Autres mandats et fonctions : néant

Monsieur Mathieu PETITHUGUENIN

Administrateur depuis le conseil d'administration du 12/11/2021

Autres mandats et fonctions :

PAPREC HOLDING SA/CA	Administrateur/Directeur Général Délégué/Membre du comité stratégique et des acquisitions/Membre du comité immobilier
PAPREC GROUP SA	Administrateur/Directeur Général Délégué
JLPP Invest SAS	Membre du Conseil d'Administration
PH FINANCE SAS	Administrateur et Président
COVED	Président
CDI	Président
CHEZE	Président
COVED ENSEMBLE	Président
DEROO TRANSPORTS	Président
ETABLISSEMENTS J.MENUT	Président

EVOL'UTOM 36.....	Gérant
HALBOUT SERVICE SAS.....	Directeur Général/Président
IKOS ENVIRONNEMENT.....	Président
NCI PAYSAGE.....	Président
PAPREC AGRO.....	Président
PAPREC ASSETS.....	Président
PAPREC AUVERGNE.....	Président
PAPREC CRV.....	Président
PAPREC D3E.....	Président
COVED GPSO.....	Président
PAPREC GRAND EST.....	Président
PAPREC GRAND ILE DE France.....	Président
PAPREC GRAND OUEST.....	Président
PAPREC MEDITERRANEE.....	Président
PAPREC METAL.....	Président
PAPREC METAL DECONSTRUCTION.....	Président
PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST.....	Président
PAPREC METAL DECONSTRUCTION SOLUTIONS.....	Président
PETROFER SOCIETE NOUVELLE.....	Président
PAPREC NORD NORMANDIE.....	Président
PAPREC SUD OUEST.....	Président
PAPREC TECHNIQUES.....	Président
RECYDIS.....	Président
TRANSPORT VALORISATION.....	Président
TRIVALO 28.....	Président
TRIVALO 38.....	Président
LA CANTINE.....	Président
ECOREC.....	Président
GARNIER ET FILS.....	Président
ETS SERRE & ANDRIEU.....	Président
SCI VIGNOLLE ENTREPRISES.....	Gérant
SOCIETE G.F.R.....	Président
LA CORBEILLE BLEUE SAS.....	Président
LE PETIT PLUS SERVICES.....	Président
TBSE.....	Président
PAPREC FUTURE 11.....	Président
PAPREC FUTURE 12.....	Président
PAPREC ENERGIES FUTURE 1.....	Président
PAPREC ENERGIES FUTURE 2.....	Président
PAPREC ENERGIES FUTURE 3.....	Président
PAPREC ENERGIES FUTURE 4.....	Président
GRUPO PAPREC SLU.....	Administrateur et Représentant autorisé de PAPREC GROUP
GBI-PAPREC.....	Administrateur
CLD.....	Administrateur

4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L 233-3 du code de commerce et de l'article L 225-37-4 du code de commerce)

Néant

MD

4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.

Nous vous précisons que :

- conformément L 225-39 du Code de commerce, les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital d' l'autre, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
- le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ de l'article L225-39 du Code de commerce.

4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements

La SCI François Charles, dont Madame Magali DEVALLE est associée et gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard, 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1/03/2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation A cette date, la société Groupe PIZZORNO Environnement est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles La location des bureaux du siège social s'est élevée à 274 355 Euros hors taxes pour l'exercice 2023.

La société a signé un bail avec la SCI François Charles le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell, 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 217481 Euros hors taxes pour l'exercice 2023.

La SCI François Charles, a signé le 02 octobre 2017 un bail commercial avec la Société pour un complément de locaux à usage de bureaux pour l'exercice de ses activités administratives, commerciales et industrielles liées aux métiers de l'environnement, sis Lieu-Dit Quartier L'Enclos, 83 300 Draguignan.

La location des bureaux complémentaires du siège social s'est élevée à 95879 Euros hors taxes pour l'exercice 2023.

4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Madame Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille, 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 59189 Euros hors taxes pour l'exercice 2023.

4.1.3.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé

Néant

4.1.3.5 Procédure d'évaluation des conventions courantes passées à des conditions normales

Nous vous informons que le conseil d'administration du 19 mai 2020 a décidé, conformément à l'article L 22-10-12 du Code de commerce, de mettre en place une procédure d'évaluation des conventions réglementées dispensées d'autorisation parce qu'elles sont courantes et passées à des conditions normales.

Cette procédure consiste, pour le comité d'audit du conseil d'administration, pour chaque convention concernée, à vérifier :

MD

- D'une part le caractère courant de la convention en constatant que le même type de convention est régulièrement pratiquée par des groupes de sociétés comparables au notre ;
- D'autre part, que les conditions prévues par la convention correspondent à celles que l'on retrouve habituellement dans le même type de convention tant en ce qui a trait aux aspects financiers que sur les autres droits et obligations qui en découlent.

Le comité d'audit ou le conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit, procédera à cette vérification tous les deux ans et pour la première fois en 2021. Cependant, pour le type de convention qu'il décidera, le comité d'audit ou le conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit, pourra procéder à cette vérification à une fréquence supérieure s'il estime que ce type de convention peut faire, de façon habituelle, l'objet de modifications à une fréquence inférieure à deux ans.

4.1.4 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L.225-37-4 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

4.1.5 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de six (6) membres (3 femmes et 3 hommes) dont deux (2) administrateurs indépendants, et une salariée.

Nom, prénom, titre ou fonction des « membres du Conseil »	« Membres du Conseil » indépendants Préciser (oui/non)	Année première nomination	Echéance du mandat	Expérience Et expertise apportées
MAGALI DEVALLE Présidente	NON	2017	2029	Née en 1967. Après des études en gestion administrative, elle rejoint l'entreprise familiale à Draguignan, au début des années 1990, après y avoir réalisé plusieurs stages et emplois saisonniers. Elle entre tout d'abord, comme collaboratrice en charge de l'administratif. Puis, pour accompagner l'évolution de l'entreprise, elle créera et occupera le poste de responsable du pôle achats. Quelques années après, le Groupe ayant pris de nouvelles dimensions, elle devient « Directrice achats ». Sa passion pour la négociation et le relationnel ont permis sa réussite à ce poste qu'elle occupe toujours à ce jour. En plus de cette fonction, et selon une volonté de transmission de l'entreprise organisée par le fondateur, M Francis Pizzorno, Madame DEVALLE, sa fille, occupera le poste de Directrice Générale Déléguée à partir de décembre 2015 puis est nommée Présidente le 28 mars 2017. Elle est aujourd'hui reconnue auprès des collaborateurs comme une femme cheffe d'entreprise engagée et à l'écoute.

<p>FREDERIC DEVALLE Directeur Général</p>	<p>NON</p>	<p>2015</p>	<p>2029</p>	<p>Né en 1963. Frédéric DEVALLE est entré à tout juste 18 ans, après le service militaire, dans un magasin de matériaux d'une chaîne régionale et familiale, sur la Dracénie. Quelques mois après, suite à un investissement sans faille, un goût d'apprendre et une capacité managériale établis, il est promu Responsable de magasin, pendant plus de 10 ans. Il était un maillon essentiel auprès des équipes, clients et fournisseurs.</p> <p>Sa passion pour l'entreprise familiale le pousse à rejoindre, quelques années après son mariage, avec la fille du fondateur, le Groupe PIZZORNO.</p> <p>Après 15 ans, comme Directeur de la Propreté Urbaine (moitié du territoire Français), où il a pu notamment développer les territoires de Nice, Marseille, Saint-Tropez, Bormes et Gap par la prise de contrats significatifs pour le Groupe (par exemple : collecte de Nice en 2001, ou de Marseille en 2005, ...), il est appelé, en avril 2010, par le Président Directeur Général en exercice, Francis PIZZORNO, à l'accompagner en tant que Directeur Général Délégué du Groupe en charge de superviser au quotidien, en plus de ses activités d'exploitations, de nombreux services supports comme la Direction Technique/Moyens Généraux, Communication et représentation du Groupe. Il est reconnu par nos clients, comme un Directeur engagé et à l'écoute.</p> <p>Ce goût d'apprendre et sa réussite à ces fonctions, pousse M Francis Pizzorno et le Conseil d'Administration à le désigner Directeur Général en mai 2015. Il prend donc la supervision globale du Groupe et de l'ensemble des services, sous l'impulsion du Président Francis PIZZORNO. En 2017, lors de la démission de Monsieur PIZZORNO, il est maintenu à ce poste, qu'il occupe toujours avec passion, à ce jour.</p>
<p>MARIA CHATTI-GAUTIER Membre du Conseil</p>	<p>OUI</p>	<p>2017</p>	<p>2029</p>	<p>Madame Chatti-Gautier est une professionnelle du private equity : expérience de plus de 30 ans avec présence active aux CA des sociétés gérées et avec des compétences dans les domaines du contrôle et de la gestion financière. Par ailleurs, MCG exerce actuellement, entre autres activités, des fonctions d'administrateur indépendant de Georgia Capital PLC, principal holding d'investissement de l'Etat de Géorgie coté sur le London Stock Exchange, où elle est également membre du Comité d'audit. Le choix de MCG comme représentante du CA pour le pilotage de la mission de Comité d'Audit tient compte de cette expérience.</p>
<p>REYNALD GORINI Membre du Conseil</p>	<p>OUI</p>	<p>2016</p>	<p>2029</p>	<p>Reynald GORINI exerce les fonctions d'expert-comptable libéral indépendant depuis pratiquement 25 ans.</p>

				<p>Diplômé d'expertise comptable et d'un DESS de droit social il a acquis de solide base dans la gestion comptable et financière des structures économiques.</p> <p>Parallèlement commissaire aux comptes et expert-comptable de justice (inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE et la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE) le parcours a permis également d'acquérir des bases en droit.</p> <p>Ses compétences ont été à l'origine de sa nomination en qualité d'administrateur du groupe depuis l'année 2016.</p>
<p>MATHIEU PETITHUGUENIN Membre du Conseil</p>	<p>NON</p>	<p>2021</p>	<p>2024</p>	<p>Mathieu Petithuguenin est Diplômé d'un MBA de l'European Business School à Paris, il a développé au cours de sa carrière ses compétences de management et de gestion d'entreprise. Il est actionnaire de l'entreprise Paprec et membre du conseil d'administration de cette même entreprise depuis 2012.</p> <p>Il est PDG de Paprec France, Paprec Recyclage et Paprec Espagne des entités représentant plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 15 000 salariés. Il exerce dans le groupe Paprec depuis plus de 10 ans et possède a ce titre une expertise sectorielle et globale de la gestion des déchets tant en France qu'à l'International.</p> <p>La prise de participation de Paprec chez Pizzorno couplé à son expérience du secteur ont été à l'origine de sa nomination en qualité d'administrateur du Groupe Pizzorno Environnement depuis 2021</p>
<p>LAETITIA REYNAUD Membre du Conseil (salariée)</p>	<p>OUI</p>	<p>2018</p>	<p>2026</p>	<p>Administratrice désignée par les salariés.</p> <p>Laetitia REYNAUD est entrée dans le Groupe en 2001, en tant qu'Assistante d'exploitation de notre site de Fréjus. Puis elle est passée, en 2007, agent de maîtrise pour seconder le responsable d'exploitation en charge la gestion des contrats de Propreté Urbaine de Fréjus et Roquebrune. Son travail, son management exemplaire, mais aussi sa connaissance du territoire ont fait d'elle une candidate idéale, lors du départ en retraite du responsable d'exploitation, en 2018, pour prendre sa succession. Après 5 ans, comme responsable d'exploitation, ou elle a pu développer de nouveaux contrats au sein du secteur notamment auprès des établissements privés type campings, le poste de Directrice de sites lui est proposée par la Direction Générale en 2023. Elle accepte et occupe ce poste depuis le 1^{er} trimestre 2023. Elle gère actuellement 180 personnes au quotidien, tout en s'assurant du bien-être de ses salariés et de la satisfaction clients.</p>

Il est rappelé que le Conseil d'administration assure lui-même les missions de Comité d'audit et que Mme Maria Chatti-Gautier a été chargée par le Conseil de piloter ces missions.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, à l'exception des administrateurs représentant les salariés.

4.1.6 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration instaure un comité d'audit et en désigne les membres. En cas d'impossibilité justifiée de créer ou maintenir ce comité d'audit, le conseil d'administration en exerce les missions conformément aux articles 823-19 et 823-20 du Code de commerce.

4.1.7 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.821-65 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Vincent GROS et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

4.1.8 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le taux moyen de participation a été de 96 % des membres présents ou représentés.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
27 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des missions du Comité d'Audit par le Conseil d'Administration - Autorisation de services autres que le commissariat aux comptes (O.T.I) - Convention réglementée : cession du bâtiment de l'École Normale à Draguignan - Rémunération des dirigeants <p>Questions diverses.</p>
25 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des rapports du conseil d'administration du Président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ; - Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; - Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé ;</i> ◆ <i>réexamen des conventions antérieurement autorisées dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;</i> - Situation des mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration, et du Directeur Général : <ul style="list-style-type: none"> ◆ <i>proposition de renouvellement du mandat de certains administrateurs</i> ◆ <i>renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration et du Directeur Général, et détermination de leurs pouvoirs</i> ◆ <i>nomination d'un administrateur indépendant</i> - Proposition de fixation du montant de la rémunération des administrateurs à allouer au conseil d'administration ; - Rémunération des mandataires et des dirigeants sociaux de la Société ; - Proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ; - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; - Gestion prévisionnelle ; - Préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ; - Autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ; - Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; - Convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour formalités.

28 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition de la rémunération des administrateurs ; - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 juin 2023 d'opérer en bourse sur ses propres actions ; - Autorisation, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, des mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait souscrits au profit des salariés ; - Appréciation de l'exécution des missions du comité d'audit au titre de l'exercice 2022 ; - Pouvoir du Directeur Général pour agir devant le CIRDI (Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements) ; - Point sur la politique anti-corruption ; - Constitution du comité RSE ; - Questions diverses.
27 septembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels (1^{er} semestre 2023) - Communication financière - Activités du 3^{ème} trimestre 2023 et perspectives - Appréciation de l'exécution des missions du comité d'audit au titre de l'exercice 2022 - Evaluation des conventions courantes passées à des conditions normales - Résiliation du bail commercial du 15/09/2010 relatif à l'ensemble immobilier situé à Comps sur Artuby (Var), Lieudit La Grange, Clouat Redon et Condamine - Point sur la politique anti-corruption - Revue des critères d'indépendance des administrateurs indépendants - Revue du règlement intérieur - Questions diverses.

4.1.9 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans un délai raisonnable.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance et un administrateur au moins ou en cas d'absence du président de séance, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

4.1.10 Lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

4.1.11 Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction

Les administrateurs bénéficient d'une rémunération au titre de leur fonction dont le quantum est déterminé, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui est attribuée aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 la rémunération des administrateurs a été fixée à 50 000 euros, et a été exclusivement attribuée aux administrateurs indépendants selon la politique de rémunération des mandataires sociaux de notre société.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

4.1.12 *Comités spécialisés*

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration a, en 2005, mis en place un comité financier et d'audit.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier ;
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne ;
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie ;
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

Le Comité financier et d'audit est composé de membre(s) désigné(s) par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le conseil d'administration compte tenu de sa composition à cette date, qui ne comportait qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, s'avérait impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions dans l'attente de la nomination d'un deuxième administrateur indépendant.

Lors de sa séance du 29 septembre 2017, Le conseil d'administration a décidé, sous réserve que Madame Maria CHATTI-GAUTIER soit nommée administrateur par la prochaine assemblée générale ordinaire, de recomposer le comité financier et d'audit, et de lui confier les missions prévues à l'article L 823-19 du Code de Commerce, à compter du jour de la nomination de Madame Maria CHATTI-GAUTIER en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2017, a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la Société, Madame Maria CHATTI-GAUTIER.

Aussi, depuis le 15 novembre 2017 et jusqu'au 27 janvier 2023, le comité financier et d'audit étant composé au moins de deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, a exercé à nouveau les fonctions décrites ci-dessus.

Depuis le 27 janvier 2023, le Conseil d'Administration, pour faire suite à la décision d'un des membres du Comité d'audit de ne plus assumer cette fonction pour des raisons personnelles et constatant alors que le Comité d'audit ne serait plus composé que d'une seule personne, a décidé d'en assumer les missions.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations

des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

En ce qui concerne le comité RSE nous vous prions de vous reporter au point 4.2.2 ci-dessous.

4.1.13 Travaux du comité financier et d'audit

Il est rappelé que depuis le 21 avril 2017, le conseil d'administration assurait la mission du comité d'audit jusqu'au 15 novembre 2017, et que depuis le conseil d'administration du 15 novembre 2017, le comité d'audit, composé de M. Reynald GORINI et de Madame Maria CHATTI-GAUTIER, a repris ses fonctions. Les fonctions du comité d'audit ont été reprises à nouveau par le conseil d'administration de la Société le 27 janvier 2023 (cf point 4.1.12 ci-dessus).

Mme Chatti-Gautier, qui a été nommé pilote des missions d'audit du Conseil d'administration, a rendu compte de ses actions à ce titre lors du Conseil d'administration du 19 avril 2024 réuni en formation Comité d'audit.

Il a été traité notamment des sujets suivants :

- Reprise par le Conseil d'administration du 27 janvier 2023 des missions du Comité d'audit ;
- Evaluation des conventions courantes passées à des conditions normales ;
- Des différents contrôles administratifs et les différents litiges en cours (rencontre avec la direction juridique) ;
- Des rencontres et échanges avec les directions générale et opérationnelles sur les sujets stratégiques et commerciaux ;
- Des rencontres et échanges très réguliers avec la direction financière sur l'ensemble des sujets qui lui sont liés : budgets, arrêtés des comptes, suivi des risques et audit interne, ...
- Des rencontres et échanges réguliers avec la responsable de l'audit interne et de la RSE sur l'ensemble des sujets de sa compétence ;
- Des réunions budgets auxquelles Mme Chatti-Gautier a participé ;
- Des réunions de restitution des travaux d'audit des commissaires aux comptes tenues les 26/09/2023 et 17/03/2024 ;
- Indépendance des commissaires aux comptes et suivi de leur honoraires ;

4.1.14 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général

Au cours de l'exercice 2023, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Dans la suite de l'organisation de sa succession débutée en 2015 (dissociation de la présidence et de la direction générale en mai 2015, donation à sa fille de la nue-propriété des titres de la société qu'il détient), en début d'exercice 2017, Monsieur Francis PIZZORNO a fait part à la Société de son souhait d'abandonner ses fonctions de Président du conseil d'administration puis celles d'administrateur (à leur date d'échéance pour ces dernières) avec pour objectif de faire évoluer la gouvernance pour qu'une transmission naturelle se fasse sans modification de stratégie pour l'entreprise, son personnel et ses clients qui lui font confiance depuis plus de 40 années.

C'est ainsi que lors de sa séance du 28 mars 2017, le conseil d'administration, après avoir constaté les démissions de Monsieur Francis PIZZORNO de ses fonctions de Président et de Madame Magali DEVALLE de ses fonctions de Directeur Général Délégué, a nommé Madame Magali DEVALLE aux fonctions de Présidente du conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

A ce jour, et conformément aux décisions du conseil d'administration qui l'a nommé, Monsieur Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

4.1.15 Conseil d'administration et commissariat aux comptes

4.1.15.1 Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

4.1.15.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Mathieu PETITHUGUENIN arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- En conséquence, il sera proposé à votre assemblée de renouveler le mandat de Mathieu PETITHUGUENIN en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;

4.1.15.3 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023

Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2023 (en euros)	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Commissaire aux comptes (Novances-David & Associés)			Réseau		Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle)		Réseau	
	Montant	%	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel											
• Entité	127 225	57%	n/a	31 800	34%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	73 488	33%	30 574	60 473	66%			85 095	100%		
<i>Sous-total A</i>	200 713	90%	30 574	92 273	100%	0	0%	85 095	100%	0	0%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires											
• Entité											
• Entités contrôlées (1)											
<i>Sous-total B</i>	0	0%	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)											
• Entité	23 000	10%		0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)							0%				0%
<i>Sous-total C</i>	23 000	10%	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Sous-total D = B + C</i>	23 000	10%	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

TOTAL E = A + D	223 713	100%	30 574	92 273	100%	0	0%	85 095	100%	0	0%
-----------------	---------	------	--------	--------	------	---	----	--------	------	---	----

Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidées de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant.

ND

4.2 REFERENCE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de son conseil d'administration du 21 avril 2017, notre Société a choisi de modifier le Code de Gouvernement d'Entreprise qu'elle souhaite appliquer. Elle se réfère depuis les exercices 2017 et suivants au Code MiddleNext créé pour s'adresser aux sociétés cotées à actionnariat contrôlé à savoir notamment les sociétés comme la nôtre à forte dimension familiale. Ce code est disponible à l'adresse suivante : www.middlenext.com.

4.2.1 En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- le conseil d'administration doit déterminer le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que l'information qui en est faite ;
- le conseil d'administration doit apprécier l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur-général, directeur général ;
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants (plafond de deux ans de rémunération, fixe et variable) et leur suppression en cas de départ volontaire ;
- l'amélioration de l'encadrement et de la transparence des régimes de retraite complémentaire et autres avantages ;
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants ;
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, la Présidente du conseil d'administration constate que la Société, sauf ce qui sera précisé dans le paragraphe ci-dessous, se conforme déjà, tant en ce qui la concerne que pour le Directeur Général, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société.

Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour une parfaite information, il est rappelé que:

- la Présidente et le Directeur Général, ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- le contrat de travail de M. Frédéric DEVALLE a été suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général ;
- seule Mme Magali DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1^{er} mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du Groupe ont été transférés sur notre société dont celui de Mme Magali DEVALLE.

4.2.2 En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Les dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext » qui n'étaient pas appliquées comme indiqué dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 29 juin 2018, ont, notamment depuis le conseil d'administration du 31 janvier 2019 qui a arrêté un règlement intérieur, été appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

Cependant les recommandations suivantes doivent faire l'objet des remarques ci-dessous.

Recommandation R5 : formation des membres du conseil

Il s'agit d'une recommandation apparue dans le code Middlednext dans sa version de 2021 qui recommande la mise en place d'un plan de formation triennal pour chaque membre du conseil.

Cette recommandation n'est pas mise en place au sein de notre conseil compte tenu de la solide expérience des administrateurs dans l'analyse financière et/ou dans les métiers de l'entreprise. Mais il est actuellement étudié la mise en place de formation complémentaire notamment dans le domaine du développement durable et plus spécifiquement sur les sujets ESG pour s'approprier le rôle, les leviers, les outils pour favoriser la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans la gouvernance, la stratégie et le pilotage de l'entreprise.

Recommandation R8 : évaluation des travaux du conseil

Il s'agit d'une recommandation apparue dans le code Middlednext dans sa version de 2021 qui recommande la mise en place d'un comité RSE au sein du conseil.

Il n'est pas prévu de constituer de comité RSE compte tenu du nombre d'administrateurs et de leur charge de travail.

Lors du conseil post assemblée générale d'approbation des comptes, il sera soumis au conseil d'administration le projet de se réunir en formation RSE.

Recommandation R11 : durée des mandats

Cette recommandation préconise notamment que le renouvellement des mandats des administrateurs soit échelonné.

A ce jour la date d'expiration des mandats de 4/6 des administrateurs est identique. Cela résulte des circonstances de leur nomination et il n'est pas prévu de modifier la durée de leur mandat.

Il sera veillé à ce que la date de nomination éventuelle de nouveaux administrateurs permette un décalage par rapport à celle de renouvellement des administrateurs actuels.

Recommandation R13 : évaluation des travaux du conseil

La formation restreinte du conseil d'administration permet une expression efficace de chacun de ses membres y compris sur son fonctionnement. Cette évaluation représente une charge administrative supplémentaire.

Mais il est envisagé de soumettre aux administrateurs un questionnaire leur permettant de formaliser leur expression à ce sujet.

4.3 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116, R.225-61 et suivants, et L 22-10-39 du code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 25 juin 2024, devra atteindre le quorum conformément à la réglementation en vigueur.

4.4 FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

4.4.1 Organisation du contrôle interne

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

4.4.1.1 L'Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

4.4.1.2 Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le conseil d'administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Description des risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe.

4.4.1.3 Système d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

4.4.1.4 Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

4.4.1.5 Suivi budgétaire

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet

d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

4.4.1.6 Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 10 coordinateurs QSE en France et à l'Étranger qui interviennent sur toutes nos implantations.

4.4.1.7 Elaboration de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

4.4.1.8 Surveillance

Procédures générales de surveillance

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

La contribution de l'audit interne

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé d'une personne accompagnée de cabinets spécialisés. Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

Éléments organisationnels

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

Financiers

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

Fonctionnels

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

Qualitatifs

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

4.4.2 Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur deux piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert-comptable ;

4.4.2.1 Autocontrôle structurel

L'autocontrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple). Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectés et transportés.

Un reporting mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des encours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour.

4.4.2.2 L'intervention de l'expert-comptable

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert-comptable pour l'établissement des liasses fiscales et du bilan consolidé.

Au Maroc et en Tunisie, un expert-comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert-comptable en France.

4.4.3 .Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

4.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE

Dans les tableaux qui suivent, les mandataires sociaux non cités ne bénéficient d'aucune rémunération de leur mandat.

4.5.1 Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Rémunération des administrateurs	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2022	191 254 €				191 254 €
	2023	228 162 €				228 162 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de directrice des achats)	2022	99 023 €	9 513 €			108 536 €
	2023	107 586 €	10 093 €			117 679 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de Présidente de la société)	2022	67 728 €				67 728 €
	2023	80 169 €				80 169 €
M. Reynald GORINI	2022				25 000 €	
	2023				25 000 €	
Mme Maria CHATTI-GAUTIER	2022				25 000 €	
	2023				25 000 €	

En ce qui concerne Madame Magali DEVALLE, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société en ses qualités de Présidente et de Directrice des achats. Ils comprennent les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de la Société et une couverture sociale.

Les rémunérations de Madame Magali DEVALLE et de Monsieur Frédéric DEVALLE sont décidées par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président et le Directeur Général sont assimilés à des salariés et bénéficient notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres de la Société.

En ce qui concerne Madame Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la Société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de son contrat de travail pour Madame Magali DEVALLE : 104 941 € (2023).

4.5.2 Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2022	Néant	Néant	Néant	Néant
	2023	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Magali DEVALLE	2022	60 228 €	Néant	Néant	60 228 €
	2023	60 228 €	Néant	Néant	60 228 €

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.5.3 Ratios et évolution des rémunérations des dirigeants et des salariés de la Société (article L 22-10 -9 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous présente, pour la société Groupe Pizzorno Environnement, les informations prévues à l'article L 22-10-9 du Code de commerce sur la base des rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2023 :

EXERCICE						SOCIETE		EMPLOI		Matricule		Dirigeant		Brut			
2023	GPE	Tous les Salariés	80005023	DEVALLE Frédéric	228 162,00	3,94	15,15%	4,84	22,15%	57 910 €	3,60%	47 166 €	-2,34%	1,38	14,26%	1,70	21,20%
			80005020	DEVALLE Magali	80 169,00												
2022	GPE	Tous les Salariés	61000516	DEVALLE Frédéric	191 254,44	3,42	-4,66%	3,96	-5,71%	55 898 €	6,13%	48 294 €	7,31%	1,21	-5,77%	1,40	-6,82%
			61001658	DEVALLE Magali	67 728,00												
2021	GPE	Tous les Salariés	61000516	DEVALLE Frédéric	189 014,88	3,59	-22,96%	4,20	-26,88%	52 671 €	29,89%	45 002 €	36,86%	1,29	-23,02%	1,50	-26,94%
			61001658	DEVALLE Magali	67 728,00												
2020	GPE	Tous les Salariés	61000516	DEVALLE Frédéric	188 882,20	4,66	-2,86%	5,74	-2,34%	40 549 €	1,99%	32 881 €	1,45%	1,67	-1,94%	2,06	-1,41%
			61001658	DEVALLE Magali	87 736,64												
2019	GPE	Direct Général	61000516	DEVALLE Frédéric	190 635,89	4,80	-8,19%	5,88	-4,76%	39 757 €	8,64%	32 411 €	4,73%	1,70	-6,92%	2,09	-3,44%
		Président	61001658	DEVALLE Magali	87 724,00												

Réf : indicateur C1a3 de la BOES PIZZORNO Environnement
(soit un permanent = CDI/CDD, présent sur toute l'année, à temps complet avec un minimum de 11 mois en hs payées, hors Apprentis et contrat de professionnalisation, hors expatriés et sans contrat)

SMC = smc de l'année de référence au dénominateur (ix hor x 151,67 / 12 mois)
FNADE = valeur du point de l'année de référence x coefficient minimum 100 x 13 mois
GPE = salaire minimum esu des NAO de l'année de référence sur le périmètre du dénominateur (UES)

Brut moyen ETP (hors dirigeant) Brut médian ETP (hors dirigeant)

RATIO DEQUITE SUR SALAIRE MINIMUM

Recommandation: Mdderext R16b

SMC	FNADE	GPE
20 967 €	23 192 €	23 607
10,88	9,84	9,67

4.5.4 Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux (article L 22-10-8 du Code de commerce)

Nous vous présentons dans le présent rapport, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux constituant la politique de rémunération de ces mandataires pour l'exercice 2024.

MD

A ce titre, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du de se prononcer sur une résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que développée à la présente section.

Conformément à l'article L 22-10-8 du code de commerce, dans l'hypothèse où l'assemblée générale ordinaire annuelle n'approuvait pas cette résolution, la rémunération serait alors déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent.

S'il devait intervenir, le versement d'éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation, par une assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

Les grands principes et critères de la politique de rémunération sont fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a évalué la pertinence de la structure de la rémunération en ayant à l'esprit que la Société est une structure capitalistique familiale.

Conformément à cette structure de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- le **Président du conseil d'administration**, dont le mandat a été confié à Madame Magali DEVALLE et
- le **Directeur Général**, dont le mandat a été confié à Monsieur Frédéric DEVALLE

Les différentes composantes de la rémunération de ces dirigeants mandataires sociaux ont été déterminées avec exhaustivité, en adéquation avec les pratiques de sociétés françaises de taille et de structure capitalistique comparables.

4.5.4.1 Rémunération fixe

La politique de rémunération proposée par le conseil d'administration, prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au Président du conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

Le montant de cette rémunération fixe est déterminé selon les critères propres à la personne et en tenant comptes des différents rôles et responsabilités assignés aux deux dirigeants.

4.5.4.2 Rémunération variable annuelle

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration exclut, pour l'exercice 2024, toute part variable dans la rémunération de la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général. En effet, compte tenu des structures capitalistique et managériale de la Société à majorité très largement familiale, le conseil d'administration souhaitent que les dirigeants assument les performances de la Société d'une part par la prise en compte de la valeur de cette dernière et d'autre part dans le cadre de la politique de versement des dividendes. Le conseil d'administration juge que cette structure de rémunération permet d'obtenir des dirigeants une stratégie de développement à long terme et en conséquence nécessairement durable. Le conseil d'administration n'estime donc pas nécessaire de compléter la rémunération fixe par une rémunération variable.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, conformément aux dispositions légales, le versement d'une part variable ne pourrait intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

4.5.4.3 Rémunération exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue au titre de l'exercice 2024 pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

4.5.4.4 Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire annuelle de fixer à la somme de 50 000 € le montant global annuel de la rémunération à verser aux administrateurs au titre de leur fonction, rémunération qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

La politique de répartition de cette somme par le conseil d'administration aux seuls administrateurs indépendants membres du comité d'audit en rémunération du travail réalisé et des responsabilités qui en découlent, sera maintenue.

4.5.4.5 Attribution de stock-option / actions de performance

Pour les mêmes raisons que celles exposées pour justifier l'absence de rémunération variable, le conseil propose que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucune attribution de stock-option ou actions de performance pour l'exercice 2024.

4.5.4.6 Régime de retraite supplémentaire

Le conseil propose que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire pour l'exercice 2024.

4.5.4.7 Indemnité de non-concurrence

Le caractère familial déjà exposé ci-dessus exclut que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général puissent bénéficier d'une indemnité de non-concurrence notamment pour l'exercice 2024.

4.5.4.8 Informations diverses

Comme rappelé ci-dessus la Présidente du conseil d'administration bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directrice des achats. Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée comportant un préavis de trois mois.

La Société ni aucune société contrôlée n'ont pris d'engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions, ...) au bénéfice des mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.5.5 Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2024

4.5.5.1 Rémunération fixe

Aucune modification n'a été décidée pour la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024.

4.5.5.2 Avantages en nature

Le conseil d'administration a décidé, à l'identique de l'exercice précédent, de mettre à disposition du Directeur Général pour l'exercice 2024, un véhicule de fonction et de ne pas lui faire bénéficier de la couverture collective santé prévue pour les cadres de la Société. Il bénéficie de la convention collective en matière de prévoyance.

Montant avantage en nature annuel

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DIRECTEUR GENERAL
	Madame Magali DEVALLE	Monsieur Frédéric DEVALLE
AN Véhicule En Euros	0	*9 960 €

*Pouvant varier en fonction des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction.

MD

En ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023, les résolutions soumises à votre vote sont visées au paragraphe 2.19 du présent rapport.

4.6 INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

4.6.1 Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4 000 000 titres dont 1 000 000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.10 du rapport de gestion.

4.6.2 Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à la cession des titres.

L'article 11 des statuts prévoit notamment qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-proprétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L 233-11 du Code de commerce.

4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.10 du rapport de gestion.

4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.10 et 2.15 du rapport de gestion, et paragraphe 4.1.6 du présent rapport.

4.6.9 Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle

Néant.

4.6.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Le 30 avril 2024

Magali DEVALLE
Présidente du conseil d'administration



5. ANNEXES

5.1 ACTIVITES DES FILIALES DU GROUPE

SAS DRAGUI-TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2023 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 83 826 110 € et a ainsi augmenté de 8.5 % par rapport à l'exercice précédent avec 77 264 120 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 408 727 €.

SAS PROPOLYS

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 94 644 763 € (Exercice précédent : 90 706 249 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 3 102 052 €

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 48 706 €.

SAS ABVAL

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 3 317 €.

SAS DRAGUI-GAZ

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 995 K€. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 3 K€.

SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 5 522 753 € (Exercice précédent : 3 610 487 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de 70 536 €

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 8 514 € (Exercice précédent : 31 449 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 749 185 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 32 648 €.

SAS ZEPHIRE

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 39297 K€. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 3319 K€.

La SA de droit marocain TEODEM

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 1 788 606 €. Pour l'exercice 2022 : chiffre d'affaires de 39 240 € et une perte de 2 071 583 €.

La SA de droit marocain TEORIF

En 2023, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 2 087 700 € et une perte de 765 404 €. Exercice 2022 : chiffre d'affaires de 2 443 325 € et une perte 519 521 €

MD

La SAS de droit marocain TEOMARA

En 2023, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 102 254 €.
Exercice 2022 : chiffre d'affaires de 3 584 € et une perte de 73 725 €.

MD

5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2023

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES	% DU	VALEUR COMPT		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
		AVT AFFECT. RESULTAT (*)	CAPITAL DETENU	TITRES DETENUS BRUTE	NETTE					

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	182 799	129 146	5,00	10 336	0	181 594		0	-102 254	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	37 524 994	95,64	7 858 747	7 858 747			83 826 110	4 408 727	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	14 468 814	100,00	24 675 556	24 675 556			8 514	4 749 185	
PE INTERNATIONAL	1 010	-228 774	100,00	1 010	0	166 441		0	-32 648	
ABVAL	1 000	-21 649	100,00	1 000	0			0	-3 317	
TEODEM	2 422 082	-9 893 262	49,33	1 149 472	0			6 240	-1 788 332	
TEORIF	118 819	-573 081	49,00	13 291	0	1 240		2 087 700	-785 536	
PROPOLYS	14 800 400	22 782 242	100,00	14 800 450	14 800 450			94 644 763	3 102 052	2 072 056
PE SERVICES (1)	10 100	-338 288	100,00	10 100	0	796 668		0	-48 706	
ZEPHIRE (2)	1 000 000	-31 690 468	50,50	505 000	505 000	36 980 712		36 105 423	2 920 729	
DRAGUI-GAZ	10 000	71 310	50,00	5 000	5 000			994 923	2 747	

-(*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

10

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2023: 1 € = 10,9410 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2023 : 1 € = 10,9569 dh

- (1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 387 K€ au 31/12/2023

- (2) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de ZEPHIRE est déprécié à hauteur de 7 752 K€ au 31/12/2023

5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
a) Capital social.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
b) Nombre d'actions émises.					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT.	44 646 339	32 540 246	26 217 909	33 497 952	33 687 290
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	5 593 418	-6 071 566	4 540 505	9 589 234	8 010 960
c) Impôts sur les bénéfices.	-2 136 454	-2 012 607	-2 363 429	-690 390	1 173 354
c') Participations des salariés.					
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	-233 536	-483 171	-1 353 165	7 444 074	3 868 841
e) Montant bénéfices distribués au cours de l'exercice .	0	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000
III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés , avant dotation aux amortissements et provisions et reprise	1,93	-1,01	1,73	2,57	1,71
b) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	-0,06	-0,12	-0,34	1,86	0,97
c) Dividende versé à chaque action.			1,00	1,00	1,00

GH

IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés.	372	375	224	159	166
b) Montant de la masse salariale.	14 319 799	13 274 498	10 151 929	8 498 678	9 667 784
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	6 080 380	6 021 958	4 468 737	3 937 255	4 389 401
d) Personnel intérimaire	830 841	256 200	153 532	232 908	11 612
e) Personnel loué inter-société	543 206	48 642	51	0	4

1/0

5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2023

SOMMAIRE

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie	3) Turn Over	7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité
1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	4) Heures Supplémentaires	8) Formations
2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre	5) Absentéisme	9) Accords signés
2b) Embauches	6) Masse Salariale annuelle	10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

INDICATEUR	Sous-indicateurs	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023
RGS : 1a) Effectif mensuel moyen équivalent temps plein par catégorie	<i>Cadres</i>		66,57	66,57	66,57
	<i>Assimilés cadres, TAM</i>		51,42	51,42	51,42
	<i>Ouvriers, employés</i>		46,80	46,80	46,80
	TOTAL				164,79

1b) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	Cadres		GPE	Nb	63,82
	Assimilés cadres, TAM				54,17
	Ouvriers, employés				46,80
	TOTAL				173,64

20

2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 2a) Egalité hommes/femmes : effectif inscrit au 31 décembre	Cadres	Femmes	GPE	Nb	30
		Hommes			34
	Total Cadres				63
	Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes			32
		Hommes			28
	Total Agents de Maîtrise et Assimilés				52
	Ouvriers, employés	Femmes			35
		Hommes			12
	Total Ouvriers, employés				52
	TOTAL				171

2b) Embauches :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 2b) Embauches	Nb d'embauches en CDD (Nb de contrats)		GPE	Nb	23
	Nb d'embauches en CDI				37
	TOTAL				60

76

3) Turn Over :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023	sous-total par motif
RGS : 3) Turn Over	Nb de départs pour démission	Cadres	GPE	Nb	0	3
		Assimilés cadres, TAM			1	
		Ouvriers, employés			2	
	Nb de départs pour licenciement	Cadres			0	0
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			0	
	Nb de départs en cours de période d'essai	Cadres			0	1
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			1	
	TOTAL					4

4) Heures Supplémentaires :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 4)Heures supplémentaires	Nb d'heures à 125% + Forfait Heures		GPE	Hs	1 862
		Nb d'heures à 150%			131
	TOTAL				

5) Absentéisme :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 5)Absentéisme	Total heures d'absence		GPE	Hs	6 962
		<i>Nb d'heures de Maladie</i>			6 962
		<i>Nb d'heures d'AT/MP</i>			0
	Nb d'heures théoriques				306 339
	TAUX ABSENTEISME				

6) Masse Salariale annuelle hors intérimaire et sous-traitance :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 6) Masse salariale annuelle	BRUT total versé, hors contrats intérim		GPE		9 268 902
	Charges patronales, hors contrats intérim				4 249 855
	TOTAL				13 518 757

7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 7) Conditions d'hygiène et de sécurité	10.3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt		GPE	Nb	0
	10.4 Nombre de jours perdus				0

8) Formations :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS : 8) Formations	Nb d'heures totales		GPE	Hs	3 163
	Effectif formé			Nb	346
	Coût fomations				111 063
	Coût salarial				14 668

9) Accords signés :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
7.1 Liste des accords collectifs			GPE	Nb	8

MD

10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place (périmètre contenant la société GPE) :

Indicateur	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2023
RGS 12) Institutions représentatives du personnel mises en place le 4/10/2023 pour le périmètre UES (1er tour)	Ensemble des CSE avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	2
	Ensemble des CSSCT avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	2
	Ensemble des RP avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	4

LISTE DES CSE :

CSE 1 (UES hors établissement Dragui-Transports Toulon et Vitry)

CSEC Comité social d'entreprise central (périmètre UES)

LISTE DES CSSCT :

CSSCT 1 (UES hors établissement Dragui-Transports Toulon et Vitry)

CSSCT Central (périmètre UES)

LISTE DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE (RP) :

SUD
RHONE-ALPES

ILE DE France
TRAITEMENT/VALORISATION

ND

5.5 INFORMATIONS RELATIVES AU CANDIDAT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE (ARTICLE R.225-83, ALINEA 5 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article R.225-83-5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives au candidat administrateur :

- Nom, prénoms usuels, date de naissance et adresse professionnelle ;
- Références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années (fonctions qu'il exerce ou a exercé dans d'autres sociétés) ;
- Emplois ou fonctions occupés dans la Société par le candidat ; et
- Le cas échéant, le nombre d'actions de la Société dont il est titulaire ou porteur.

Nom et prénom du membre / date de naissance / adresse professionnelle	Nombre d'actions GPE détenues	Fonctions principales exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société actuellement		Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
			Sociétés françaises		Sociétés françaises
PETITHUGUENIN Mathieu Né le 22 mai 1985 À Argenteuil (95)	1	Administrateur	PAPREC HOLDING SA	.Administrateur .Directeur Général Délégué .Membre du Comité stratégique et des acquisitions .Membre du Comité immobilier	
7 Rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris			PAPREC GROUP SA	. Administrateur . Directeur Général Délégué	
			JLPP Invest SAS	Membre du Conseil d'Administration	
			PH FINANCE SAS	. Président . Administrateur	
			COVED	Président depuis le 27 mars 2023	
			CDI	Président depuis le 13 septembre 2023	
			CHEZE	Président depuis le 13 septembre 2023	

119

			COVED ENSEMBLE (ex Paprec Future 6)	Président depuis le 5 juin 2023	
			DEROO TRANSPORTS	Président depuis le 25 novembre 2023	
			ETABLISSEMENTS J. MENUT	Président depuis le 28 mars 2023	
			EVOL'UTOM 36	Gérant depuis le 13 septembre 2023	
			HALBOUT SERVICE	Directeur Général jusqu'au 28 mars 2023 Président depuis le 28 mars 2023	
			IKOS ENVIRONNEMENT	Président depuis le 28 mars 2023	
			NCI PAYSAGE	Président depuis le 25 novembre 2023	
			PAPREC AGRO	Président depuis le 25 novembre 2023	
			PAPREC ASSETS	Président depuis le 25 novembre 2023	
			PAPREC AUVERGNE	Président depuis le 28 mars 2023	
			PAPREC CRV	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC D3E	Président depuis le 12 août 2022	
			COVED GPSO	Président depuis le 30 août 2022	
			PAPREC GRAND EST	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC GRAND ILE DE FRANCE	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC GRAND OUEST	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC MEDITERRANEE	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC METAL	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC METAL DECONSTRUCTION	Président depuis le 1 ^{er} avril 2023	
			PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST	Président depuis le 1 ^{er} avril 2023	
			PAPREC METAL DECONSTRUCTION SOLUTIONS	Président depuis le 1 ^{er} avril 2023	

			PETROFER SOCIETE NOUVELLE	Président depuis le 1 ^{er} avril 2023	
			PAPREC NORD NORMANDIE	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC SUD OUEST	Président depuis le 12 août 2022	
			PAPREC TECHNIQUES	Président depuis le 28 mars 2023	
			RECYDIS	Président depuis le 12 août 2022	
			TRANSPORT & VALORISATION	Président depuis le 25 novembre 2023	
			TRIVALO 28	Président depuis le 13 novembre 2023	
			TRIVALO 38	Président depuis le 29 novembre 2023	
			LA CANTINE	Président depuis le 26 janvier 2023	
			ECOREC	Président depuis le 13 janvier 2023	
			GARNIER ET FILS	Président depuis le 18 janvier 2023	
			ETS SERRRE & ANDRIEU	Président depuis le 18 janvier 2023	
			SCI VIGNOLLE ENTREPRISES	Gérant depuis le 6 février 2023	
			SOCIETE G.F.R.	Président depuis le 18 janvier 2023	
			LA CORBEILLE BLEUE SAS	Président depuis le 12 août 2022	
			LE PETIT PLUS SERVICES	Président depuis le 25 avril 2023	
			TBSE	Président depuis le 15 novembre 2023	
			PAPREC FUTURE 11	Président depuis le 20 décembre 2023	
			PAPREC FUTURE 12	Président depuis le 20 décembre 2023	

			PAPREC ENERGIES FUTURE 1	Président depuis le 21 avril 2023	
			PAPREC ENERGIES FUTURE 2	Président depuis le 21 avril 2023	
			PAPREC ENERGIES FUTURE 3	Président depuis le 21 juin 2023	
			PAPREC ENERGIES FUTURE 4	Président depuis le 21 juin 2023	
			Groupe Pizzorno Environnement SA	Administrateur	
			Sociétés étrangères		Sociétés étrangères
			Grupo PAPREC SLU	Administrateur jusqu'au 16 juin 2022 Représentant autorisé de Paprec Group (administrateur unique depuis le 16 juin 2023)	Grupo PAPREC SLU Administrateur depuis la création le 5 novembre 2021
			GBI - PAPREC	Administrateur depuis le 17 mars 2023	
			CLD	Administrateur depuis le 29 novembre 2023	

MS